

## Séance du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Lastic s'est réuni sous la présidence de André ARTIGE, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation du 23 mars 2026.

Sont présents : ARTIGE André, DAVID Olivier, BAUDRIER Anne, GENEIX Didier, MAILHOT Bérengère, HUG Jean-François, MILLIROUX Michelle, FAURE Patricia, VERDIER Nicolas, VENTALON Vivien, BARRIERE Mathilde, MICHOUX Pierrick, TINET Elodie, PAROT-MEREL-BUREAU Coralie, GATHIER Quentin

Secrétaire de séance : Coralie PAROT-MEREL-BUREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

### **1-DCM 2026-15 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

a) Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation communales ;
2. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières et le columbarium ;
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600,00 euros ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
11. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
12. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

13. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
  14. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ ;
  15. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  16. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€
  17. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code et ce dans le périmètre de l'ORT ;
  18. D'autoriser, au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
  19. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 500 000€ ;
  20. De procéder au dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
  21. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 2000€
- b) Le Maire est expressément autorisé à subdéléguer à tout adjoint qu'il choisira l'exercice de telle ou telle délégation ci-dessus mentionnée.
- c) Le Maire devra rendre compte au conseil municipal de l'exercice des délégations ci-dessus énoncées au moins une fois par an.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

## **2-DCM 2026-16 : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Considérant :

- les articles L.2122-22, L.2123-20, L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux compétences du maire et aux indemnités des élus municipaux ;
- les articles R.2123-7 et suivants du CGCT relatifs aux conditions de versement des indemnités ;
- les décrets et arrêtés fixant les montants des indemnités en pourcentage de l'indice brut IB 1027 ;
- la population de la commune de 887 habitants, selon le dernier recensement officiel ;
- la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

### **Article 1er : Indemnité du Maire**

Le Maire percevra l'indemnité maximale prévue par la loi.

### **Article 2 : Indemnités des adjoints**

Les adjoints percevront une indemnité mensuelle correspondant à 100 % du plafond légal applicable pour la population de la commune soit 11,77% de l'indice brut mensuel 1027

Les adjoints concernés sont :

Premier adjoint : DAVID Olivier

Deuxième adjointe : BAUDRIER Anne

Troisième adjoint : GENEIX Didier

Quatrième adjoint : MAILHOT Bérengère

**Article 3 : Entrée en vigueur**

La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 et sera appliquée mensuellement.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**3-DCM 2026-17 : COMMISSION DES FINANCES, AFFAIRES BUDGETAIRES ET FISCALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission des finances :

**Bérengère MAILHOT**, ARTIGE André, BARRIERE Mathilde, BAUDRIER Anne, FAURE Patricia, GATHIER Quentin

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**4-DCM 2026-18 : COMMISSION DU, DES TRAVAUX, DE L'URBANISME, LOGEMENT, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission du patrimoine, des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement :

**Olivier DAVID**, André ARTIGE, Anne BAUDRIER, Didier GENEIX, Pierrick MICHOUX, Vivien VENTALON.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**5-DCM 2026-19 : COMMISSION DE GESTION DU PERSONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission de gestion du personnel :

**Patricia FAURE**, **Didier GENEIX**, André ARTIGE, Coralie PAROT-MEREL-BUREAU, Vivien VANTALON.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**6-DCM 2026-20 : COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET AGRICULTURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission développement économique, tourisme et agriculture :

**Nicolas VERDIER**, André ARTIGE, Anne BAUDRIER, Vivien VENTALON.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**7-DCM 2026-21 : COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, ASSOCIATIONS, ÉDUCATION ET CULTURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission Jeunesse, Sports et Associations, Éducation, Culture :

**Mathilde BARRIERE**, André ARTIGE, Anne BAUDRIER, Pierrick MICHOUX, Nicolas VERDIER.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **8-DCM 2026-22 : COMMISSION COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission communication et relations avec les citoyens :

**Mathilde BARRIERE, Quentin GATHIER, André ARTIGE, Patricia FAURE, Elodie TINET.**

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **9-DCM 2026-23 : COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission fleurissement :

**Michelle MILLIROUX, André ARTIGE, Mathilde BARRIERE, Jean-François HUG, Coralie PAROT-MEREL-BUREAU, Elodie TINET.**

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **10-DCM 2026-24 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu l'article L.1414-2 du CGCT

Vu l'article L.1411-5 du CGCT qui dispose qu'une commission d'appel d'offre pour une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléant.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléant en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal, décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre à caractère permanent.

Liste présentée :

Titulaires : André ARTIGE (Maire), Olivier DAVID, Didier GENEIX, Bérengère MAILHOT

Suppléants : Anne BAUDRIER, Quentin GATHIER, Vivien VENTALON

Il est ensuite procédé au vote

Nombre de votant : 15

Suffrage exprimé : 15

La liste unique présenté obtient donc 15 voix sur 15, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- **André ARTIGE, maire**
- Olivier DAVID
- Didier GENEIX
- Bérengère MAILHOT, membres titulaires

Et :

- Anne BAUDRIER
- Quentin GATHIER
- Vivien VENTALON, membres suppléants.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **11-DCM 2026-25 : DETERMINATION DU NOMBRE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET EHPAD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants au nombre de 6 en plus du Maire pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EHPAD :

**Membres du Conseil Municipal :**

**André ARTIGE**, Bérengère MAILHOT, Didier GENEIX, Patricia FAURE, Michelle MILLIROUX, Coralie PAROT-MEREL-BUREAU, Elodie TINET

**Personnes de la société civile :**

- Représentants des personnes handicapées : Bernard VERDIER
- Représentants des Restaurants du Cœur : Hélène CHEVALIER
- Représentants des pompiers : Mathieu CHAPUT
- Représentants des familles nombreuses et professionnels de santé : Françoise PERETTI
- Représentants des retraités : Marie-Claire ACHARD
- Représentant des associations : Michèle DUCLOS

*Reçu en préfecture le : 09/04/2026*

**12-DCM 2026-26 : DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE WILLY MABRUT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Elodie TINET membre titulaire et Bérengère MAILHOT membre suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Willy Mabrut.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**13-DCM 2026-27 : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne André ARTIGE, Patricia FAURE et Coralie PAROT-MEREL-BUREAU pour représenter la commune au sein du Conseil d'Ecole Primaire Publique.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**14-DCM 2026-28 : DÉSIGNATION DELEGUES TE63**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie de PONTAUMUR, Didier GENEIX membre titulaire et André ARTIGE, membre suppléant.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**15-DCM 2026-29 : DÉSIGNATION DELEGUES SMADC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SMADC (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles) VERDIER Nicolas, membre titulaire, Anne BAUDRIER membre suppléant.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

**16-DCM 2026-30 : DÉSIGNATION DELEGUES SMCTOM DE LA HAUTE-DORDOGNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE, Patricia FAURE et Nicolas VERDIER membres titulaires et Jean-François HUG et Vivien VENTALON, membres suppléants.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **17-DCM 2026-31 : DÉSIGNATION DELEGUES SIAEP CLIDANE-CHAVANON**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SIAEP CLIDANE-CHAVANON : Pierrick MICHOUX et Vivien VENTALON, membres titulaires et Didier GENEIX et Nicolas VERDIER, membres suppléants.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **18-DCM 2026-32 : DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Jean-François HUG comme correspondant Défense.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **19-DCM 2026-33 : DÉSIGNATION CORRESPONDANTS CNAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Bérengère MAILHOT comme correspondant des élus et Patricia BERAUD comme correspondante du personnel au CNAS.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### **20-DCM 2026-34 : PROPOSITION MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des dernières élections municipales il y a lieu de proposer à l'administration fiscale une liste de commissaires titulaires et suppléants afin de composer la future commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLÉANTS</b>
BRANDELY Daniel (propriétaire de bois)	CAUQUOT Henri (propriétaire de bois)
FARGEIX Guy (Agriculteur retraité)	CHAPUT Bruno (agriculteur)
OLLIER Chantal	BATTUT Philippe (retraité artisan)
VERDIER Bernard	TOURRET Sandra (agricultrice)
THOMAS Audrey (Saint-Sulpice)	PAILLOUX Valérie (agricultrice)
ACHARD Marie-Claire	BLANCHET Roland (propriétaire foncier)
MONARCHA Christian (propriétaire foncier)	SPINOUBE Olivier
MILLIROUX Michelle	BATTUT Alain (agriculteur)
FARGEIX Bernard (agriculteur)	LAURENT Nathalie
VENTALON Vivien (propriétaire foncier)	VENTALON André (Propriétaire foncier)
BRIGAULT Michel (Propriétaire de bois)	AGAY Michèle (Propriétaire foncier)
VERDIER Nicolas (agriculteur)	Perry Yvan (Propriétaire foncier)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour proposer ces commissaires à l'administration fiscale.

*Reçu en préfecture le : 03/04/2026*

### QUESTIONS DIVERSES

Matériel et dépenses des services municipaux : Plusieurs points ont été abordés concernant le matériel et les dépenses des services techniques municipaux. Il a notamment été question du tracteur ainsi que de la signalisation et des équipements des agents municipaux, notamment les panneaux. Un gyrophare doit être remis en état sur un camion. L'épandeur à pouzzolane devra être réparé pour la saison hivernale à venir. Par ailleurs, la tractopelle nécessite aussi une réparation urgente en raison d'une fuite de gazole et de flexibles défectueux, impliquant la demande de devis pour plusieurs interventions. Enfin, une usure importante des panneaux de signalisation a été constatée et devra être revue à l'échelle de la commune. Par ailleurs, certaines bandes au sol devront être refaites de manière générale afin d'améliorer la signalisation et la sécurité sur la voirie.

Organisation et suivi des employés municipaux : Un point a été fait sur les relations et le suivi des employés municipaux. Il ressort que le contact est globalement bon avec les agents. Une présence régulière est assurée, notamment le matin et en fin de journée. Le tour des bâtiments communaux a également été réalisé dans son intégralité, permettant un meilleur suivi de l'état général du patrimoine communal.

Aménagements et demandes diverses : Plusieurs demandes et observations ont été formulées concernant les aménagements communaux. Il est notamment envisagé l'installation d'une poubelle près du banc situé à proximité de l'Intermarché et de la Croix de l'église. Un devis doit être demandé auprès du SMCTOM pour cette installation. Une attention particulière devra également être portée sur la problématique des défections des canines.

Fête patronale : L'organisation de la fête patronale a été évoquée, avec plusieurs éléments importants. Les jeunes ont formulé une demande d'ouverture du centre d'hébergement, à laquelle il a été répondu favorablement, avec une ouverture par arrêté sous la responsabilité du maire pour une durée de trois nuits.

Centre d'hébergement : La nécessité de trouver un veilleur de nuit pour le bâtiment a également été soulevée. Une réflexion est en cours concernant l'avenir de ce bâtiment, notamment en lien avec la commission de sécurité.

Éclairage public et dossiers en cours : Le dossier de l'éclairage public reste en cours de traitement. Plusieurs autres dossiers sont également en attente ou en cours d'étude, nécessitant un suivi régulier et des décisions à venir selon leur évolution.

Réunion et budget communal : Une réunion préparatoire au conseil municipal est prévue afin de travailler sur le budget communal. Celui-ci devra être finalisé avant le 30/04/2026.

DCM 2026-15	Délégations consenties au maire par le conseil municipal
DCM 2026-16	Indemnités maire et adjoints
DCM 2026-17	Commission des finances, affaires budgétaires et fiscales
DCM 2026-18	Commission du, des travaux, de l'urbanisme, logement, patrimoine et développement durable
DCM 2026-19	Commission de gestion du personnel
DCM 2026-20	Commission développement économique, tourisme et agriculture
DCM 2026-21	Commission jeunesse, sports, associations, éducation et culture
DCM 2026-22	Commission communication et relations avec les citoyens
DCM 2026-23	Commission environnement et cadre de vie
DCM 2026-24	Commission d'appel d'offres
DCM 2026-25	Détermination du nombre et désignation des membres centre communal d'action sociale et EHPAD
DCM 2026-26	Désignation représentant au conseil d'administration du collège Willy Mabrut
DCM 2026-27	Désignation représentants au conseil de l'école primaire publique
DCM 2026-28	Désignation délégués te63
DCM 2026-29	Désignation délégués SMADC
DCM 2026-30	Désignation délégués SMCTOM de la Haute-Dordogne
DCM 2026-31	Désignation délégués SIAEP CLIDANE-CHAVANON
DCM 2026-32	Désignation correspondant défense
DCM 2026-33	Désignation correspondants CNAS
DCM 2026-34	Proposition membres commission communale des impôts directs